

LIGUE JURASSIENNE CONTRE LE CANCER

Procès-verbal décisionnel - Assemblée générale 2020

Par voie consultative, selon ordonnance 2 COVID-19, art. 6a1

Déroulement de l'assemblée consultative

1. Proposition et validation du déroulement de l'assemblée annuelle par voie consultative
 2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale 2019
 3. Approbation des comptes 2019
 4. Approbation du budget 2020
 5. Approbation des cotisations 2020
 6. Election d'un vérificateur des comptes et d'un(e) suppléant(e)
-

1. Proposition et validation du déroulement de l'assemblée annuelle par voie consultative

Conformément à l'article 6a1 de l'ordonnance 2 COVID-19, le comité de la Ligue jurassienne contre le cancer a décidé d'organiser son assemblée générale annuelle par voie consultative. Un courrier en ce sens a été adressé aux membres le 19 mai, comportant une lettre explicative et un document d'assemblée à retourner dûment complété, comportant 5 questions.

2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale 2019

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 16 mai 2019 a été mis en ligne pour consultation sur le site internet de la LJC.

Question 1 : le procès-verbal est accepté à l'unanimité des votants

3. Approbation des comptes 2019

Les comptes 2019 ont été mis en ligne pour consultation sur le site internet de la LJC. L'exercice 2019 présente un déficit de Fr. 79'143.17.

Le bilan s'élève à Fr. 615'935.01.

Rapport des vérificateurs des comptes

L'organe de révision s'est réuni le 16 avril 2020 et a procédé à la vérification de la comptabilité et des comptes annuels pour l'exercice 2019, selon les normes de la profession. La comptabilité et les comptes annuels ont été tenus avec précision et rigueur de la part du responsable financier et sont conformes à la loi. Les vérificateurs recommandent à l'assemblée générale d'approuver les comptes soumis, soit un bilan qui s'élève à Fr. 615'935.01.

Question 2 : les comptes 2019 sont acceptés à l'unanimité des votants

4. Approbation du budget 2020 (déficit de Fr. 79'150.00)

Le budget de fonctionnement de la LJC prévoit un déficit de Fr. 79'150.00.

Question 3 : le budget 2020 est approuvé à l'unanimité

5. Approbation des cotisations 2020

Maintien du montant actuel des cotisations : Fr. 20.- pour les particuliers et Fr. 50.- pour les collectivités.

Question 4 : la proposition est acceptée à l'unanimité

6. Election d'un vérificateur des comptes et d'un(e) suppléant(e)

La LJC propose l'élection de Monsieur Vincent Joliat en tant que vérificateur des comptes et de Mme Delphine Donzé en tant que suppléante.

Question 5 : a) la proposition d'élection de Monsieur Vincent Joliat en tant que vérificateur des comptes LJC est acceptée à l'unanimité

b) la proposition d'élection de Mme Delphine Donzé en tant que suppléante est acceptée à l'unanimité

7. Résumé des décisions de la consultation

Nombre total des membres votants : 44	OUI	NON	ABST.	TOTAL
1 : Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale 2019	44	0	0	44
2 : Approbation des comptes 2019	44	0	0	44
3 : Approbation du budget 2020	44	0	0	44
4 : Approbation des cotisations 2020	44	0	0	44
5 : Election de M. Vincent Joliat en tant que vérificateur des comptes LJC	44	0	0	44
Election de Mme Delphine Donzé en tant que suppléante	44	0	0	44